



# PRET D'HONNEUR DU PLAN CO.RAIL

## A DESTINATION DES ENTREPRISES FRAGILISEES PAR LA CRISE

### Démarche:

Au moyen d'un prêt d'honneur, entraînant un prêt bancaire associé, renforcer les fonds propres pour ramener la trésorerie de petites entreprises fragilisées par la crise à un niveau leur permettant de retrouver un fonctionnement normal.

- Tous type d'entreprise de moins de 11 salariés
- Immatriculée et installée sur le territoire depuis au moins 1 an

Par rapport à l'âge de l'entreprise, l'intervention peut se situer à tous moments

L'intervention ne peut se situer dans le cadre d'un règlement judiciaire

Elle est conçue pour éviter que l'entreprise se trouve dans cette situation

## Caractéristiques du prêt d'honneur du plan CO.RAIL

### **CIBLE :**

Entreprise nécessitant un renforcement de fonds propres pour permettre l'intervention bancaire et répondre à ses besoins en fond de roulement

Entreprise connaissant un évènement accidentel de trésorerie indépendant de la volonté du chef d'entreprise

**MONTANT :** 25 000 € maximum

**TAUX :** 0 %

**DUREE DE REMBOURSEMENT :** 5 ans maximum (différé inclus)

**DIFFERE :** 6 à 12 mois pax

### **AUTRES INFORMATIONS :**

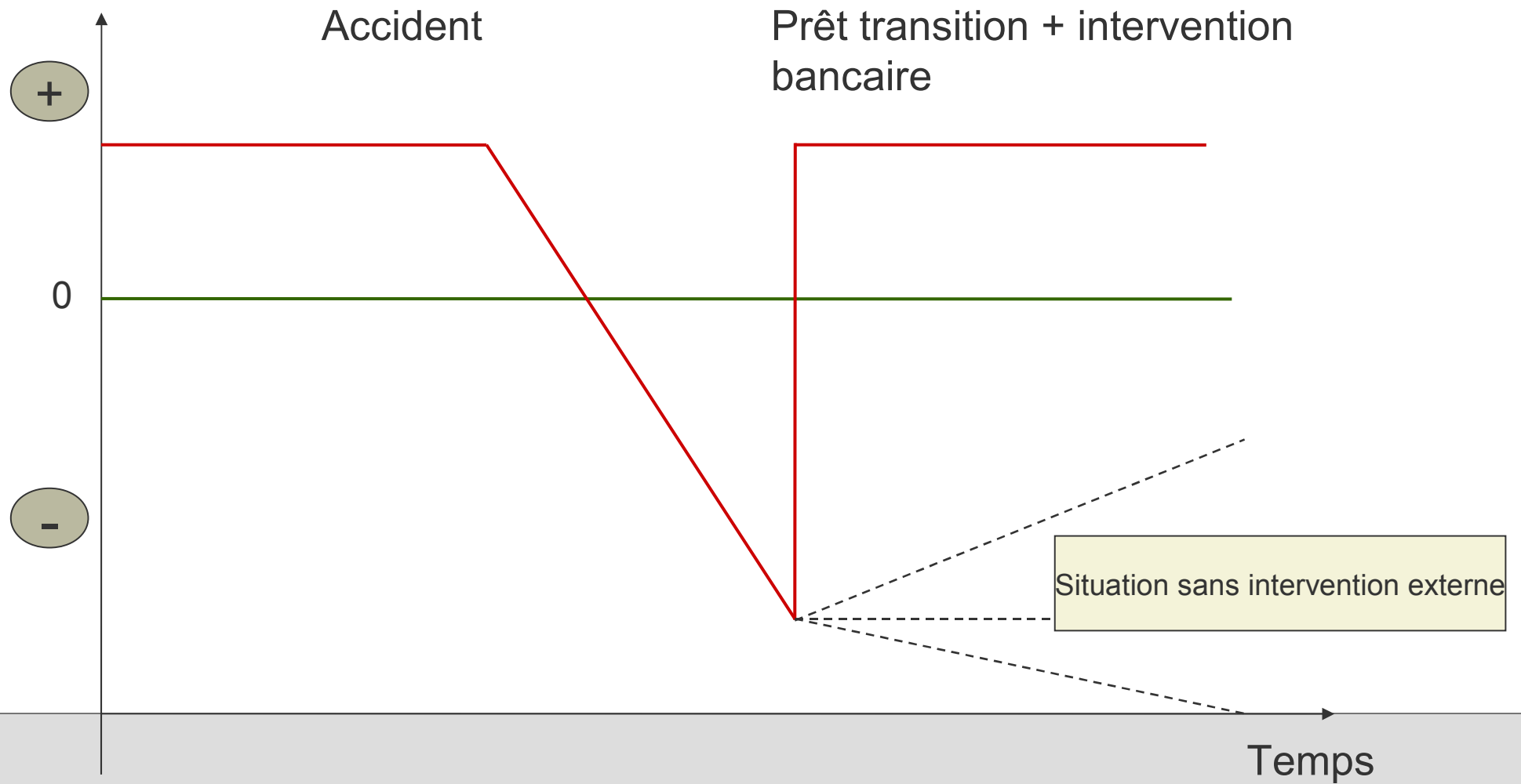
Co-intervention bancaire fortement souhaitée

**Seul le Comité d'agrément peut décider de l'accord des aides sollicitées.**

La situation de trésorerie de l'entreprise s'est considérablement dégradée :

1. La ou les raisons doivent être identifiées
2. Le coût est évalué
3. Le montant des besoins pour ramener à la normale est évalué
4. Les moyens financiers et de gestion pour ramener à la normale sont proposés
5. Comme l'indique le schéma ci après, le but poursuivi est de faire revenir le fonctionnement de la trésorerie à des niveaux acceptables pour que l'activité puisse continuer et l'entreprise conforter sa situation.

# Évolution de la trésorerie



## Déroulement de l'intervention

Entretien initial

Entretien préparatoire, validation des éléments

Comité  
D'engagement

### **1) L'entretien initial:**

Le chef d'entreprise et son comptable ou conseil sont accueillis pour la première approche:

- De la situation générale de l'entreprise
- De ce qu'il peut fournir comme informations permettant de bien apprécier le montant et la nature des besoins
- De fixer ensemble la date à laquelle tous les éléments seront disponibles pour mettre le plan de financement au point .

### **2) Préparation, validation des éléments, plan de financement :**

Remise des éléments demandés , et notamment:

- État à jour des dettes de l'entreprise
- Éléments comptables permettant de connaître l'historique
- Points d'améliorations que le financement va permettre
- Plan de financement souhaité
- Prévision de l'évolution de la trésorerie et de l'exploitation

L'implication de l'expert comptable dans cette démarche est indispensable pour préparer valablement les éléments nécessaires: situation et projection.

### **3) Le Comité d'agrément**

Le Comité décide de l'octroi du prêt d'honneur et fixe le montant attribué

### **4) Le suivi post**

En acceptant le prêt d'honneur, l'entrepreneur s'engage à fournir régulièrement des informations permettant de mesurer les effets des mesures prises

- ce suivi ne surchargera pas les entreprises déjà accompagnées
- Il a un rôle d'alerte auprès des entreprises et permettra au comité d'agrément de suivre les résultats obtenus

# Conclusion

- Soutien des TPE gyanaises et des emplois dans le contexte de sortie de crise
- Maintien ou renforcement de l'intervention bancaire
- Accompagnement après intervention du prêt d'honneur